



## APPROBATION.

J'AI lu par ordre de M. le Chancelier, un Manuscrit intitulé, *Voyage autour du Monde*, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Paris, le 15 Janvier 1771. DUCLOS.

---

## PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amis & fâaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : Notie amé le sieur CHARLES SAILLANT, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public *le Voyage autour du Monde par M. de Bougainville*, s'il Nous plaïsoit lui accorder nos Lettres de permission pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Présentes feront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit